

MENTIONS LÉGALES :

Raison sociale : Indépendant Personne Physique

Nom: Stocq Matthieu, sous l'appellation Vidéo2drone

Adresse : Avenue de Manhattan, 2
1380 Ohain BELGIQUE

N° de téléphone : 0460243500

Adresse mail : info@video2drone.be

N° de TVA : 0508906540

Nom de domaine :

http://www.video2drone.be

Nom de l'hébergeur :OVH

Propriété intellectuelle : Le site est la propriété de Matthieu Stocq. La structure générale, les éléments graphiques et plus généralement, le contenu de ce site est protégé par le droit d'auteur, le droit des dessins et modèles et le droit des marques. Toute personne qui télécharge ou recueille des informations diffusées sur le site ne dispose sur celles-ci que d'un droit d'usage privé, personnel et non transmissible. Toute représentation ou reproduction en partie ou en totalité est interdite sans l'accord de Matthieu Stocq. La reproduction d'une page du site dans un cadre extérieur à Vidéo2drone ou l'insertion d'une page appartenant à Vidéo2drone dans la page d'un autre site est interdite. Le non-respect des dispositions ci-dessus est susceptible de constituer une contrefaçon engageant la responsabilité civile ou pénale de l'auteur de la contrefaçon.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE SERVICE.

Les présentes conditions générales sont celles de l'indépendant (Personne Physique) Matthieu Stocq, télépilote de drone, classe 1 mentionnées sous l'appellation «**Vidéo2drone**». La signature d'un devis, l'envoi d'un bon de commande ou tout autre support faisant état d'une commande passée auprès de Vidéo2drone vaut acceptation par le client, sans restriction ni réserve, de l'intégralité des conditions générales de vente ci-après exposées (et expressément mentionnées sur le site Internet de Vidéo2drone).

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente sont applicables de plein droit à l'ensemble des services proposés et vendus par Vidéo2drone. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre Vidéo2drone et ses clients. Ces clients peuvent être des personnes physiques ou morales,

non-professionnels (c'est-à-dire toute personne morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole) ou consommateurs (c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole) en Belgique ou à l'étranger et quel que soit le lieu de livraison. Ces clients peuvent être des professionnels, c'est-à-dire toute personne morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole y compris lorsqu'elle agit pour le compte d'un autre professionnel.

Ces conditions générales de vente priment sur tout autre document et aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne pourra être admise sans accord préalable exprès et écrit de Vidéo2drone qui se réserve le droit de déroger à certaines clauses des conditions générales de vente par l'établissement de conditions de vente particulières en accord avec le Client. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par Vidéo2drone. Toute modification de ces conditions générales de vente sans l'accord écrit de Vidéo2drone est nulle. Les conditions générales applicables sont celles en vigueur au jour de la commande du client. La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par Vidéo2drone.

Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par Vidéo2drone.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant la passation de sa commande.

ARTICLE 2 - INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Préalablement à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues. Lui sont transmises de manière claire et

compréhensible, les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du service ;
- Le prix des services et des frais annexes ;
- En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel Vidéo2drone s'engage à exécuter le service ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

ARTICLE 3 – COMMANDES

Par commande, il faut entendre tout ordre de mission, accepté par Vidéo2drone, accompagné du paiement de l'acompte à verser correspondant à 50% du prix TTC convenu sur le devis. Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande (devis daté, signé par le client avec la mention « pour accord »). Toute commande parvenue à Vidéo2drone est réputée ferme et définitive. Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des services commandés. Les parties conviennent que tout document portant ordre de mission passée auprès de Vidéo2drone par écrit, communiquée par mail ou par tout autre moyen technologique équivalent permettant de s'assurer de la preuve de l'accord contractuel, au siège social de Vidéo2drone situé "avenue de Manhattan,2 1380 Ohain", ou sur l'adresse mail " info@video2drone.be" vaudra commande. La réservation ne sera effective qu'à compter de la réception par Vidéo2drone du paiement de l'acompte convenu. Les éventuelles modifications de la commande demandées par le client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de Vidéo2drone, que si elles sont notifiées par écrit 72 heures au moins avant la date prévue pour la réalisation de la prestation de services initiale. A défaut les modifications ne seront pas prises en compte par Vidéo2drone. Les modifications demandées et consenties entraîneront la réalisation d'un nouveau bon de commande spécifique auquel le client devra consentir expressément par écrit. Vidéo2drone se réserve le droit de refuser toute commande sur justification d'un motif légitime.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIÈRES

1/ **PRIX** Le prix fixé sur le devis ou sur le bon de commande est ferme et définitif, hors frais divers liés notamment aux dérogations octroyées par la DGTA, ville ou commune pour obtenir les autorisations de vol. Il est exprimé en euro et correspond au tarif en vigueur au jour de la commande. Vidéo2drone s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Ce prix comprend le prix des services choisis par le client. Les frais de déplacement (selon le barème des indemnités kilométriques de l'année en cours) engagés par Vidéo2drone pour la réalisation de la prestation pourront être facturés en plus, si le lieu d'exécution de la prestation est éloigné de plus de 20 km du siège social de Vidéo2drone. Les frais d'hébergement, vol et de restauration engagés par Vidéo2drone pour la réalisation de la prestation pourront être facturés en plus, sur justificatifs, si le lieu d'exécution de la prestation est éloigné de plus de 80 km du siège social de Vidéo2drone.

2/ **PAIEMENT** Un acompte égal à 50 % du montant TTC de la commande est exigé lors de la passation de la commande par le client. (Hormis cas de force majeure, l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement. Il est rappelé que l'acompte implique un engagement ferme du vendeur et de l'acheteur concernant l'obligation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir le service pour le prestataire.) Le délai maximal de paiement du solde de la facture est fixé au 15^{ème} jour suivant l'exécution complète de la prestation, date de la réception de la facture faisant foi. Vidéo2drone ne fait pas d'escompte pour le paiement comptant ou anticipé. Toutes les factures sont payables au comptant. Toute facture est présumée être acceptée, sauf contestation motivée, envoyée par lettre recommandée dans les huit jours à partir de la date d'envoi de la facture. Toute facture non payée à la date d'échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de 8% sur le montant TTC de la facture. Dans le cas où le recouvrement du montant restant dû devrait s'effectuer par la voie judiciaire, la facture sera majorée, d'une indemnité forfaitaire représentant 30 % du montant de la facture, avec un minimum

de 100 Euros. Tout litige relatif à la présente facture sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire : l'envoi d'une lettre recommandée n'est pas requis pour déclencher le droit de percevoir des pénalités de retard. Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 15^{ème} jour suivant la date de la fin de l'exécution de la prestation de service. Elles ne sont pas soumises à TVA.

ARTICLE 5 - PRESTATIONS DE SERVICES

Vidéo2drone réalise 3 types de prestations, à savoir :

la réalisation de montages vidéos ou photos publicitaires, privés ou institutionnels ;
la prestation de prise de vue par drone (photos et/ou vidéos) ;
La prestation de visites virtuelles ;
la prestation de prise de vue par drone en sous-traitance pour des sociétés de production. Vidéo2drone s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture de prestations de qualité. Vidéo2drone ne répond que d'une obligation de moyens et non de résultat pour l'ensemble de ses activités. La responsabilité de Vidéo2drone ne pourra être engagée qu'en cas de faute de sa part.

1/ **MANUEL D'EXPLOITATION** Vidéo2drone dispose d'un manuel d'exploitation à jour et approuvé par la Direction Générale des Transports Aériens (DGTA) au terme duquel figure toutes les autorisations et licences obligatoires détenues par Vidéo2drone. Vidéo2drone s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du client. Vidéo2drone détient toutes les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont il serait rendu responsable.

2/ **AUTORISATIONS DE TOURNAGE** Vidéo2drone s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour obtenir toutes les autorisations de tournage sur les lieux publics et toutes les assurances indispensables au bon déroulement du tournage préalablement à la prestation de services. Le Client s'engage à obtenir préalablement à la prestation de services de Vidéo2drone, les autorisations de survol des bâtiments ou lieux privés dont il

souhaite faire faire des prises de vue. Vidéo2drone n'est pas tenu de vérifier le caractère complet ou l'exactitude des autorisations fournies par le Client, de ce fait le Client sera le seul responsable des conséquences juridiques et financières qui pourraient découler de l'inexactitude et/ou du caractère incomplet de ces autorisations de survol. Vidéo2drone est tributaire de l'établissement des "No fly zones", zones d'exclusion aérienne, territoires au-dessus desquels aucun appareil aérien n'est autorisé à voler. Vidéo2drone ne réalisera pas la prestation si la zone de tournage convenue dans la commande est érigée en tant que « No Fly zone », même postérieurement à la commande.

3/ MODIFICATION DES MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

La prestation est fournie à l'adresse, aux dates et conditions indiquées par le Client sur le devis et/ou le bon de commande. La prestation pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve d'un préavis de trente (30) jours francs. Dans cette hypothèse, un nouveau schéma de vol et une nouvelle situation de vol devront être établis ainsi qu'un nouveau bon de commande. Le calendrier des prestations sera en conséquence modifié et Vidéo2drone sera délié des délais convenus pour son exécution.

4/ **LIVRAISON et RÉOLUTION** La livraison de la première version vidéo se fait via internet, avec le serveur **Dropbox, Google Drive** ou le service **WeTransfer** dans les délais convenus avec le client. Un retard de livraison de Vidéo2drone ne peut donner lieu à aucune pénalité ou indemnité ou motiver l'annulation de la commande. Les dispositions qui suivent ne concernent que les clients personnes physiques ou morales, non-professionnels ou consommateurs. En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison à la date prévue, l'acheteur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le vendeur de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps. Néanmoins,

l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat, qui doivent être consignées par écrit sur le bon de commande. Lorsque le contrat est résolu, le vendeur est tenu de rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, hormis les frais de dérogation déjà engagés auprès de la DGTA ou des communes au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé. Le Client dispose d'un délai de trois (3) jours francs à compter de la réception du produit sur le serveur Dropbox ou WeTransfer pour faire part, par email, de son souhait de modifications éventuelles. Les modifications demandées par le client doivent figurer sur un mail, unique, reprenant toutes les modifications souhaitées et seront faites sans facturation supplémentaire. Toutes les modifications, quel qu'elles soient, demandées postérieurement au mail unique précité, seront facturées au taux de 150 € HT/ par minute de vidéo modifiée selon facture complémentaire. Passé ce délai de trois (3) jours francs et sans retour de la part du client, la première version vidéo sera considérée comme conforme à la commande et sera facturée selon les conditions prévues dans le contrat en cours.

5/ BANDE SONORE Vidéo2drone peut proposer des musiques et supports sonores libres de droit payant au Client. La nature de la musique libre de droit est convenue entre Vidéo2drone et le Client dans le bon de commande. Une fois la validation de la musique libre de droits, tout changement ou modification à l'initiative du client feront l'objet d'un nouveau bon de commande, qui entraînera une facturation supplémentaire égale ou supérieure à celle réclamée en première intention. Un certificat d'achat de licence sera remis à la fin du projet audiovisuel concernant les musiques libres de droits payantes. En aucun cas, Vidéo2drone ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation et de la diffusion de supports musicaux ne

répondant pas aux obligations légales en matière de droits d'auteur.

ARTICLE 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

1/ DROIT À L'IMAGE Le Client s'engage à obtenir et à fournir préalablement à l'exécution de la prestation audiovisuelle de Vidéo2drone les droits à l'image des divers participants et/ou intervenants identifiables par tout élément corporel (visage, silhouette, démarche physique, voix), au travers d'un accord exprès, écrit et non équivoque. Vidéo2drone ne pourra pas être tenu responsable ni passible de poursuites pénales si aucun droit à l'image préalable n'a été obtenu par le Client. Si certaines personnes ne souhaitaient pas être filmées, le Client s'engage à en informer au plus vite Vidéo2drone. Vidéo2drone se réserve le droit de faire remplir lors d'une prestation une demande d'autorisation de droit à l'image aux personnes présentes et identifiables sur le tournage qui ont été filmées sans être figurant sur le tournage. Si les personnes filmées sans autorisation préalable ne souhaitent pas accorder leur droit à l'image, Vidéo2drone s'engage à ne pas utiliser ni diffuser les clichés sur lesquels ces personnes seraient clairement identifiables.

2/ DROITS D'AUTEUR Tous les documents techniques, produits, films, vidéos, photographies etc. issues des prestations de Vidéo2drone et remis au client demeurent la propriété exclusive de Vidéo2drone, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de Vidéo2drone et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers. Vidéo2drone est autorisée à utiliser les images filmées lors de sa prestation et diffuser les films réalisés ou des extraits de films sur son site internet www.video2drone.be et, si besoin via des plateformes vidéo. La diffusion des images est exclusivement à but promotionnel, publicitaire et non lucratif. En cas de refus de diffusion de la part du client, ce dernier doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au siège social de Vidéo2drone motivant son refus de diffusion dans les 3 jours courants à compter de la réalisation de la prestation.

3/ RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES Vidéo2drone conserve la propriété des biens vendus et des prestations effectuées jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Vidéo2drone se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. La livraison de la première version vidéo par le serveur Dropbox ou WeTransfer n'entraîne pas le transfert de la propriété au profit du Client. Le transfert de propriété n'est effectif et l'utilisation de l'œuvre ne devient libre de droits qu'au complet paiement du prix convenu sur le bon de commande. Vidéo2drone ne sera pas tenu responsable de l'utilisation faite par le Client des images qui lui auront été fournies.

ARTICLE 7-CONSERVATION DES RUSHES VIDÉOS

Le fichier master final sera conservé pendant une durée de 1 mois par Vidéo2drone, les rushes vidéos seront également conservés 1 mois après la livraison du projet final. Durant ce délai, le client peut demander à Vidéo2drone un devis pour la conservation des rushes sur la période de son choix. Les rushes restent la propriété exclusive de Vidéo2drone. Sur demande du client, Vidéo2drone peut céder l'utilisation des rushes moyennant rémunération à convenir entre les parties.

ARTICLE 8 - RETRACTATION-ANNULATION-REPORT

1/ RÉTRACTATION DU CLIENT Le client peut se rétracter de sa commande dans un délai de 7 jours courants à compter de l'acceptation du devis par le client. Dans le cas où il souhaiterait exercer son droit de rétractation, le client devra envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante. Matthieu Stocq, Vidéo2drone, Avenue de Manhattan, 2 1380 Ohain.

2/ ANNULATION DU TOURNAGE EN RAISON DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES La ou les date (s) retenue (s) pour les prestations sont convenues d'un commun accord entre Vidéo2drone et le Client et fixées dans le bon de commande. Toutefois la prestation par drone reste tributaire des conditions météorologiques. Vidéo2drone se réserve le droit exclusif

d'annuler le tournage en cas de météo inadaptées à une utilisation optimale du drone (pluie, neige, grêle, brouillard, température en dessous de 0°C et au-dessus de 35°C, vent supérieur à 20 km/h). En raison de prévisions météorologiques défavorables, Vidéo2drone et le Client peuvent annuler la prestation selon les conditions suivantes :

- sans frais jusqu'à 48 heures avant la date et l'heure fixées pour la prestation.
- avec un dédommagement pour Vidéo2drone égal à 50% du montant TTC de la prestation si l'annulation intervient entre 48 et 24 heures avant la date et l'heure fixée pour la prestation.
- avec un dédommagement pour Vidéo2drone égal à 100% du montant TTC de la prestation si l'annulation intervient à moins de 24 heures de la date et l'heure fixée. L'annulation pour cause de météo non clémente peut conduire à un report de la prestation (voir 5. REPORT) si Vidéo2drone en convient, dans les conditions prévues au paragraphe 5 du présent article.

3/ ANNULATION SANS LIEN AVEC LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES Dans le cas d'une annulation par le Client sans lien avec les conditions météorologiques et indépendamment de Vidéo2drone, et hormis le cas de force majeure, plus de 7 jours après l'acceptation du devis par le client, le client sera redevable d'une indemnité à Vidéo2drone dans les conditions suivantes :

- 50% du montant de la prestation HT si l'annulation intervient plus de 15 jours avant la date et l'heure fixées sur le bon de commande jusqu'à 2 jours précédents la date et l'heure fixées sur le bon de commande.

- 100% du montant de la prestation HT si l'annulation intervient moins de 48 heures avant la date et l'heure fixées sur le bon de commande. Vidéo2drone se réserve le droit d'annuler la prestation si le client ne fournit pas les autorisations nécessaires (survol de bâtiment et/ou lieux privés, droit à l'image des participants etc.) et/ou si toutes les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

4/ FORCE MAJEURE Lors de la réalisation de prises de vues en extérieur, en cas de force majeure (c'est à dire un fait imprévisible, irrésistible et extérieur), Vidéo2drone se réserve le droit de suspendre momentanément ou complètement son travail, s'il juge qu'il y a un risque pour son matériel, sa sécurité, la sécurité

d'autrui, celle d'animaux, pour l'intégrité du site ou même pour la qualité de son travail. Dans ces conditions, Vidéo2drone fixera une nouvelle date de tournage en accord avec le Client et sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation.

5/ REPORT La prestation peut être reportée si les conditions météorologiques et/ou de sécurité empêchent de réaliser la prestation à la date fixée sur le bon de commande. Le report a lieu à l'initiative exclusive de Vidéo2drone, si l'événement à filmer est toujours d'actualité ; dans ce cas, la date de report est fixée de commun accord à la réunion des conditions météorologiques et/ou de sécurité nécessaires à la réalisation de la prestation et selon l'agenda de Vidéo2drone. Le report se fait sans frais supplémentaire.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE

Le prestataire et le client s'engagent, l'un et l'autre, à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou échangés dans le cadre du contrat et de son exécution. Le Client doit plus particulièrement respecter le savoir-faire de Vidéo2drone et Vidéo2drone doit considérer comme confidentielles toutes les informations transmises par le Client dans le cadre de l'exécution des présentes. Vidéo2drone pourra toutefois librement faire figurer le nom du Client, ainsi que son logo sur une liste de références, à but promotionnel, publicitaire et non lucratif, qu'il diffusera sur internet ou sur tout autre support.

ARTICLE 10– ATTRIBUTION DE JURIDICTION, DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DROIT APPLICABLE

En cas de clause contraire ou contradictoire avec les présentes conditions générales de vente, il est d'un commun accord spécifié que les conditions générales de vente ci-dessus prévaudront seules.

1/ DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES La langue du contrat est le français, soumis au droit belge, toute version disponible en langue étrangère n'a qu'une valeur informative. Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit belge et de la compétence exclusive des juridictions belges. Tout différend au sujet de l'application des présentes

conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats conclus par le prestataire, ou au paiement du prix, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

2/ REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales pourront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation de Vidéo2drone en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

ARTICLE 11– NON RENONCIATION

Le fait, pour les parties, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des conditions générales. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve ni restriction les conditions générales de Vidéo2drone ci-dessus reproduites.